



## Visa long séjour conjoint de français

Par **victad**, le **14/03/2011** à **16:22**

Bonjour,

Mon « ex-future-épouse » est venue passer une nouvelle fois ses congés chez moi en février dernier avec un visa « touriste » sans autre mention et nous nous sommes mariés le 24 février. Nous avons évidemment pris tout le soin nécessaire depuis plusieurs mois pour réunir toutes les pièces et documents officiels obligatoires pour les mariages mixtes afin de ne pas hypothéquer la validité de notre mariage. Le dossier a donc été constitué avec la plus grande attention et le mariage a pu être célébré conformément aux textes en vigueur par le Maire.

Mon épouse est repartie au Cameroun le 05 mars conformément à son visa. Elle va maintenant déposer un dossier de demande de « visa long séjour conjoint de français » à l'Ambassade de France. Nous espérons qu'elle puisse obtenir ce visa d'ici début mai et que l'on puisse enfin vivre notre histoire pleinement.

Mais nous ne sommes plus (hélas !) de doux rêveurs et nous savons que les Consulats, s'ils n'ont le droit de refuser le visa long séjour conjoint de français qu'en cas de soupçon de fraude, peuvent faire trainer l'affaire « un certain temps », juste « pour le plaisir »...

C'est la raison pour laquelle, je m'adresse à vous tous pour avoir votre avis sur notre situation. Selon vous, notre dossier est-il aussi « blindé » que nous le pensons ? Le Consulat peut-il nous « embêter » et si oui, sur quel point ?

Merci par avance à tous ceux qui voudront bien me répondre et m'apporter leur expérience...

Cordialement,

Par **mimi493**, le **14/03/2011** à **17:22**

Votre femme parle bien le français ?

Par **victad**, le **14/03/2011** à **18:29**

Bonsoir,

Bah...oui....pourquoi...?

Par **mimi493**, le **14/03/2011** à **21:35**

Parce qu'il y a des conditions sur la maîtrise du français et la connaissance des valeurs fondamentales de la République.